

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOEL 2024  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation de ma parade de Noel du Dimanche 08 décembre 18h ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la compagnie MOZAIK ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** est signé avec la Cie Mozaik (39 rue de Comines 59280 Armentières) un devis pour assurer l'animation parade de Noël du dimanche 08 décembre 2024 , soit un montant de **4500 euros TTC** ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 31 mai 2024

DEC 2024 - 85

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

